

L. DENIS  
Chef de la Subdivision

---  
Affaire suivie par C.VALLIER  
Tél : 05.53.69.19.75.

Agen, le 08 juin 2006

---  
N/réf CV/CV/SUB47/EI/106/06

## **INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

---000O000---

### **RAPPORT DE PRESENTATION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL D'HYGIENE**

#### **ARRETE COMPLEMENTAIRE PORTANT AGREMENT**

**A.F.M RECYCLAGE**  
**47200 MARMANDE**

**Objet** : Demande d'agrément pour l'exploitation d'une installation de dépollution et démontage de Véhicule Hors d'Usage.

Conformément à l'arrêté ministériel du 15 mars 2005, la société A.F.M RECYCLAGE dont le siège social est situé à 33886 Villenave d'Ornon, a déposé le 29 mars 2006 une demande d'agrément, complétée le 2 juin 2006 pour exercer ses activités de dépollution et démontage de véhicules hors d'usage (VHU) sur le site de Marmande, au 3 avenue des martyrs de la résistance.

Cette demande contient l'ensemble des documents prévus par l'arrêté susvisé, et notamment un rapport de contrôle de la conformité du site vis-à-vis :

- de l'article 2 de cet arrêté ministériel,
- de l'arrêté préfectoral du 23 août 1991 autorisant l'exploitation de l'installation au titre des Installations Classées ainsi que des deux arrêtés complémentaires du 12 mai 2004 imposant respectivement mesures conservatoires et surveillance des eaux souterraines.

Ce contrôle réalisé par la société DNV CERTIFICATION accréditée à cet effet n'a fait apparaître aucune non conformité par rapport aux référentiels susvisés.

Compte tenu de ces éléments, cette demande d'agrément peut donc être jugée recevable.

Nous proposons donc, au Conseil Départemental d'Hygiène, d'émettre un **avis favorable** à la demande d'agrément pour le stockage la dépollution et le démontage des véhicules hors d'usage de la société A.F.M RECYCLAGE sur le site de Marmande, sous réserve du projet d'arrêté et des prescriptions techniques ci-joints.

Ce projet d'arrêté a été transmis, pour avis, au pétitionnaire. Ce dernier, dans sa réponse du 7 juin, n'a pas émis d'observations

L'inspecteur des installations classées,

Claude VALLIER

P.J. : Projet de prescriptions